

Compte rendu de la séance du 24 mars 2021

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Secrétaire de la séance: Amandine TILLET

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du 27-01-2021

- **Délibérations:**

- Compte de gestion 2020,
- Compte Administratif 2020,
- Affectation du résultat 2020,
- Budget Primitif 2021,
- Demande du Fonds de concours (adressage),
- Demande Amendes de police (aménagement parking).

- **Informations:**

- Points sur les dossiers en cours.

- **Questions diverses**

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Budget communal - Compte de gestion 2020**

Les chiffres du compte de gestion établi par Mme Goyetche, trésorière à Saint-Céré sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2020 établi par la commune. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de la part du conseil municipal.
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Budget Communal - Compte Administratif 2020**

Le compte administratif est présenté par M. Thierry Martignac, 1er adjoint.

- Résultat cumulé de fonctionnement : 144 647,69
- Résultat cumulé d'investissement : -18 409,28
- Résultat global : 126 238,41

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Affectation du Résultat 2020**

Résultat d'investissement	- 18 409,28
Solde des restes à réaliser	- 8 486,21
Solde global d'investissement	- 26 895,49
Résultat de fonctionnement à affecter	144 647,69
Utilisation du résultat de fonctionnement :	
Couverture du déficit d'investissement (1068)	26 895,49
Report à nouveau en fonctionnement (002)	117 752,20

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Budget Communal - Budget Primitif 2021**

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'exercice 2021 de la Commune.

FONCTIONNEMENT : 248 852,20 €

INVESTISSEMENT : 195 555,36 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations:

- Ecole associative "la Calendreta": 2500 € (10 pour - 1 abstention)
- Associations communales : 300€ par association (9 pour - 2 abstentions),
- Restos du coeur: 100€ (à l'unanimité)
- Don du sang : 100€ (à l'unanimité)
- ADIL : 40 € (à l'unanimité)

• **Demande du fonds de concours**

La commune a initié une opération pour réaliser l'adressage communal afin de faciliter la tâche des organismes qui remplissent des missions de service public comme l'acheminement du courrier et des colis, les interventions des secours, etc ...

Mme la Maire propose de demander le Fonds de Concours à la communauté de Communes CAUVALDOR et propose le plan de financement suivant:

	Taux	Montant HT
Fonds de concours	30	3 167,95
Autofinancement	70	7 391,91
Total	100	10 559,86

Délibération adoptée à l'unanimité

L'opération d'adressage est à présent terminée. La distribution des numéros d'habitation par les conseillers municipaux est en cours.

• **Acceptation d'un don**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal, que la collectivité a mis à disposition de l'association "Vivre à Frayssinhes" en septembre 2019, la totalité des biens mobiliers se trouvant dans la salle de classe de l'ancienne école communale.

A ce jour, après avoir réalisé la vente de ces divers biens, l'association souhaite verser à la collectivité le produit de la vente, soit 1544,28 €.

Mme la Maire propose d'accepter ce don.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations

Les travaux sur les logements communaux arrivent à leur fin. Deux nouveaux locataires ont été trouvés pour les logements de l'ancien prsbytère. Ils emménagent début avril.

Discussion autour de la fibre: il y a des problèmes au niveau du Bois Haut (pour certains, les poteaux et les boitiers sont installés et rien n'est encore opérationnel). Pour le Mas Viel, le problème est résolu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La Maire,
Claudine VIVAREZ

